

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1292

présenté par
M. Labaronne, M. Blanchet, Mme Brulebois et M. Fait

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.